

# Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022 - 2023

La demande de bourse nationale de lycée<sup>1</sup> est émise par le  
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse.

## Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis les pages du formulaire en pages 3, 4, 5 et 6.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité service de votre académie avec votre compte Educonnect<sup>2</sup> du **30 mai au 6 juillet (inclus) 2022** et du **1er septembre au 20 octobre (inclus) 2022**.

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés

Partie à conserver

## Notice

### Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité d'un élève, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux**.

### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

**Les élèves inscrits en classe de :**

– 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ; établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au CNED ;

**Les élèves non boursiers inscrits en classe de :**

- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAP ;

**Ne sont pas concernés par cette formation :**

- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr))

### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

**1. les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.**

**Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.**

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse.

## 2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014€	20 475€	23 400€	27 057€	30 713€	35 102€	39 489€	43 877€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : [education.gouv.fr/les-bourses-de-collège-et-de-lycée-326728](https://education.gouv.fr/les-bourses-de-collège-et-de-lycée-326728)

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



### Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

#### Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2022 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre **numéro fiscal**

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

#### Si vous faites votre demande à partir du 1er septembre 2022 (deuxième période de campagne) :

- **une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021**

-

#### Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en <b>concubinage</b> <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Si vous faites votre demande pendant la <b>première période</b> de campagne : tout document mentionnant le <b>numéro fiscal de votre partenaire</b></li><li>- Si vous faites votre demande pendant la <b>deuxième période</b> de campagne : <b>l'avis d'imposition 2022 de votre partenaire sur les revenus 2021</b></li></ul>
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est <b>désormais à votre charge</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge</li><li>- Justificatif du changement de résidence de l'élève</li></ul>
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la <b>tutelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Copie de la décision de justice désignant le tuteur</li><li><b>ou</b></li><li>- De la décision du conseil de famille <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF</li></ul>

### Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

→ <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.



## Votre partenaire est :

la mère de l'élève     le père de l'élève     autre

Son nom de naissance \_\_\_\_\_

Son nom d'usage (si différent) \_\_\_\_\_

Son prénom \_\_\_\_\_

Son numéro fiscal \_\_\_\_\_

Son adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Exerce t-il une activité professionnelle ?     Oui     Non

Profession \_\_\_\_\_

## 2. La scolarité de l'élève

### Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Classe actuelle où l'élève est scolarisé \_\_\_\_\_

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire 2022 - 2023, en :

Lycée public ou privé

Au CNED

## 3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier oui   non	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	J J   M M   A A A A	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**A COMPLETER OBLIGATOIREMENT**

<p>↓ Selon votre situation actuelle, Merci de <b>COCHER</b> :</p>	<p><b>Éléments à fournir :</b></p>
<p><input type="checkbox"/> Vous êtes actuellement marié ou pacsé</p> <p><input type="checkbox"/> Vous êtes actuellement parent isolé : Célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) avant <b>2021</b> ou depuis <b>2021</b></p> <p><b>Indiquez la date de votre séparation/divorce :</b></p> <p>___ / ___ / _____</p>	<p><input type="checkbox"/> L'avis d'Imposition 2022 sur <b>les revenus 2021</b></p>
<p><input type="checkbox"/> Vous vivez actuellement en concubinage</p>	<p><b>Pour vous et votre concubin(e) :</b> <i>(Obligatoire même s'il/elle n'a pas de lien de parenté avec l'enfant).</i></p> <p><input type="checkbox"/> L'avis d'Imposition 2022 sur <b>les revenus 2021</b> <b>(Revenus du demandeur et du/de la concubin(e))</b></p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de paiement de la <b>CAF</b> de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge.</p>
<p><input type="checkbox"/> En <b>2022</b>, votre situation <b>familiale</b> a récemment changé cas de :  (Décès, divorce ou séparation) <b>exclusivement.</b></p> <p><b>Indiquez la date de votre séparation/divorce :</b></p> <p>___ / ___ / _____</p>	<p><input type="checkbox"/> L'avis d'Imposition 2022 sur <b>les revenus 2021</b> <i>(En votre possession).</i></p> <p><b>+ FOURNIR en plus, Impérativement :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de paiement de la <b>CAF</b> de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge.</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de décès : Acte de décès</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de séparation/divorce : Ordonnance de non conciliation / jugement de séparation / divorce. <b>En l'absence de jugement</b> : attestation sur l'honneur datée et signée des deux parents, précisant les modalités de garde des enfants et la date de séparation.</p>
<p><input type="checkbox"/> L'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figure pas sur votre avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021</p>	<p><input type="checkbox"/> L'avis d'Imposition 2022 sur <b>les revenus 2021</b> <i>(En votre possession).</i></p> <p><b>+ FOURNIR en plus, Impérativement :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de paiement de la <b>CAF</b> de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge.</p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif du changement de résidence de l'enfant (décision de justice <b>ou</b> attestation sur l'honneur signée des deux parents, précisant la date du changement et les modalités de garde des enfants).</p>
<p><input type="checkbox"/> Votre demande concerne un enfant dont vous avez actuellement la tutelle</p>	<p><input type="checkbox"/> L'avis d'Imposition 2022 sur <b>les revenus 2021</b> <i>(En votre possession).</i></p> <p><b>+ FOURNIR en plus, Impérativement :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille.</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de paiement de la <b>CAF</b> de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge.</p>

**NB : Votre signature page 6 vaut pour toutes vos déclarations dans le dossier.**

## 4. Engagement de la famille

**Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné<sup>1</sup>.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi<sup>2</sup>.**

**Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.**

**Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer :**

**Je soussigné :**

- la mère       le père       autre personne en charge de l'élève

**Le :** \_\_\_\_\_

### Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

**Observations éventuelles :**

**Signature** du chef d'établissement et  
**timbre de l'établissement :**

J J   M M   A A A A
---------------------

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

1. Connectez-vous sur le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).